

C'est bien, ô siècle / tu m'as vaincu  
Mais je ne trouve dans tout cet Orient  
nul promontoire  
où planter le drapeau de ma soumission

Mohamed al-Maghout  
poète syrien



# LA LETTRE D'Echanges

pour la culture

LETTRE ÉLECTRONIQUE DE LA FNCC

mi juin 2012 n°89

## le mot du président

- Pour un renouveau de la décentralisation culturelle

## actualités

- Sénat. Au-delà d'Hadopi ?
- Livre blanc sur l'enseignement de l'histoire des arts

## entretien

- avec Bernadette Seibel, présidente de Lecture Jeunesse

## point de vue

- A propos de l'avenir des Cefedem

## centre de formation

## vie de la FNCC

## le mot du président

**Pour un renouveau de la décentralisation culturelle.** Alors candidat, François Hollande a répondu aux questions que la FNCC a posées à celles et ceux qui briguaient la présidence de la République. On soulignera ce propos : « Avec la part très importante des financements des collectivités locales dans la dépense publique pour la culture, il faut aujourd'hui établir un réel dialogue équitable entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), créé par Catherine Trautmann et réactivé en 2008 à la demande de la FNCC et des associations d'élus par Christine Albanel, doit être l'instance de réflexion et de prise de décision entre Etat et Collectivités. Elle doit être co-présidée par l'Etat et les Collectivités. Il s'agit aujourd'hui de clarifier les compétences dans tous les domaines d'intervention publique et cela ne s'oppose pas à la préservation de la clause de compétence. »

Pour sa part, la FNCC soutient avec conviction la perspective de conférer au CCTDC le rôle d'une instance « de prise de décision » et non seulement, comme c'est actuellement le cas, de concertation. Tout comme elle œuvre à « établir un réel dialogue équitable » entre l'Etat et les collectivités. C'est là en effet la conséquence logique de leur action croissante en faveur des arts et de la culture. Quant à une clarification des missions des différentes natures de collectivités sans remise en cause de la clause de compétence générale, c'est également le point de vue que nous défendons. Notre Fédération se félicite donc de cet engagement de celui qui est aujourd'hui à la tête de l'Etat. Elle mettra toutes ses forces et toute son énergie pour collaborer avec le ministère de la Culture sur cette voie vers un renouveau de la décentralisation culturelle.

Philippe Laurent

Réponses de François Hollande aux questions de la FNCC

## brève

**Manifeste des arts visuels.** Pour son 60<sup>e</sup> anniversaire et en période électorale, la Maison des artistes a rendu public, en mars, un manifeste exposant quinze revendications. Dénonçant « un repliement de l'appareil institutionnel », qui uniformise la création par la mise en place d'un « système oligarchique », le Manifeste pose plusieurs exigences : la « réintroduction des fondamentaux des pratiques graphiques » au collège et au lycée, l'enseignement de l'histoire de l'art par des professeurs spécialisés dans cette discipline, le subventionnement par l'Etat des divers « lieux de visibilité », la création d'un « système raisonnable d'incitation fiscale à l'achat par les particuliers d'œuvres d'artistes vivants », un dynamisme nouveau pour le mécénat, une perception effective d'un « droit de monstration » quand les œuvres sont exposées dans des espaces publics. Mais la première revendication est la suivante : « Que les artistes auteurs soient représentés au tiers, à égalité avec l'Etat et le marché, dans toutes les instances et commissions d'évaluation et d'expertise. »

## actualités

**Au-delà d'Hadopi ?** Le 20 mars, la commission culture du Sénat consacrait une demi-journée d'étude sur le délicat thème suivant : « La conciliation entre liberté de l'Internet et rémunération des créateurs ». Un débat vif où s'annonce un timide retour de l'idée de licence globale. →

**Livre blanc sur l'enseignement de l'histoire des arts.** L'Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités estime que l'introduction, qu'elle salue, de l'histoire des arts à l'école reste « à réinventer ». →

## entretien

... avec Bernadette Seibel, présidente de Lecture Jeunesse, une association qui favorise la lecture des adolescents et des jeunes adultes en prenant mieux en compte leurs attentes. →

## point de vue

**A propos de l'avenir des Cefedem.** De la nécessité des Cefedem à la lumière d'un parallèle avec l'enseignement des arts plastiques. →

## centre de formation

Le programme des formations à Paris et en région du 2<sup>e</sup> semestre 2012 sera disponible sur le site de la FNCC début juillet. Parmi les thèmes : numérique et économie créative, patrimoine et musée 2.0, mécénat, culture et handicap, résidences d'artistes....

## vie de la FNCC

**Mardi 26 juin :** réunion de la commission Architecture, urbanisme et patrimoine(s)

**Lundi 2 juillet :** la FNCC participera à la première réunion plénière du CCTDC avec la nouvelle ministre de la Culture

## journées d'avignon 2012

**Lundi 16 juillet**

10h, synthèse des Forums ouverts interrégionaux  
15h, séminaire avec les associations d'élus :

**Pour une république culturelle décentralisée, l'engagement solidaire de collectivités territoriales - 2012 Acte II**

**Mardi 17 juillet**

10h, Assemblée Générale annuelle de la FNCC  
15h, séminaire avec les délégués FNCC en région



contact, secrétariat FNCC : 04 77 41 78 71 - www.fncc.fr

**Stabilité**  
Le 24 mai est paru le nouveau décret relatif aux attributions de la ministre de la Culture, sans modification par rapport à celui de son prédécesseur. Il s'ouvre encore par la célèbre mission telle que l'avait définie de Malraux – « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France. » Continuité donc. On rappellera que le décret de 1982, signé par Jack Lang, avait substitué à la notion d'accès aux œuvres celle de « permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer ». Autre souci de continuité du décret de 2012 : un silence sur la diversité culturelle et un appel au rayonnement de la francophonie. En 1982, toujours, à ce dernier terme le décret substituait la mission de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français « dans le libre dialogue des cultures du monde ». Une formulation qui anticipait de 20 ans sur la Convention de l'Unesco sur la diversité (2005).

Décret du 24 mai 2012

